



Amende injuste de la part de la sncf

Par **megapoupette**, le **14/01/2009** à **15:10**

Bonjour,

Mon mari fidèle "usager" comme ils disent, de la ligne A et de la tristement célèbre ligne B du RER et ce, depuis une bonne quinzaine d'années s'est fait verbaliser pour non présentation d'un titre de transport le 1er du mois (évidemment).

Inutile de vous préciser qu'en tant que salarié, il s'acquitte de son passe navigo chaque mois, mais cette fois-ci il y a eu un concours de circonstances qui a fait qu'il n'a pu l'acheter de suite : c'était le 1er décembre au matin. Il arrive devant la gare : fermée pour cause de grève des employés (!). Pas grave se dit-il, je vais au distributeur à l'extérieur : en panne ! Cependant comme il doit prendre son train quand même pour ne pas arriver trop en retard au travail, il prévoit donc de l'acheter à Chatelet lors de son changement pour prendre la A. Et là, pas de chance, il se retrouve devant une armée de contrôleurs qui attendent le malheureux "usager" qui n'a pu s'acquitter de son passe mensuel.

Ils n'ont rien voulu savoir évidemment, et mon mari a écopé d'une amende de 50 euros. Après de laborieuses recherches pour trouver un service réclamation sncf s'il en existe, nous envoyons une lettre pour expliquer notre cas. A notre grande surprise la réponse fut rapide, mais c'était seulement pour nous dire que c'est comme ça et pas autrement, que ils ne peuvent pas faire la différence entre je cite "le voyageur qui se trouve volontairement en infraction et un client, qui, comme vous, ne peut présenter un titre de transport valable pour diverses raisons".

Je trouve ça quand même curieux qu'ils arrivent tous en masse le 1er de chaque mois ; est-ce vraiment pour chasser le petit jeune qui saute par dessus les barrières de temps en temps, ou pour "fliquer" le pauvre abonné à perpétuité, condamné à prendre le train jusqu'à la retraite ? Excusez-moi je m'égare..... Bref, devant tant de mauvaise foi, j'aimerais bien leur répondre ou m'adresser à quelqu'un qui pourrait m'aider mais je ne sais plus quoi faire. De toute façon, cette affaire m'a l'air mal engagée, mais si vous pouvez m'aider ou m'orienter sur quelqu'un

d'autre, ça serait sympa. Merci d'avance de votre compréhension et de l'aide que vous voudrez bien m'apporter.

meilleures salutations.

Par **Marion2**, le **14/01/2009 à 16:48**

Bonjour,

Votre mari aurait dû tout de suite voir un contrôleur, expliquer que du fait des guichets fermés à cause de la grève, il n'avait pu renouveler son pass et acheter un billet et le faire annoter. Il aurait été remboursé de son billet lors de l'achat du pass.

En principe, ce système est bien connu des voyageurs qui prennent le train régulièrement.

Cordialement

Par **megapoupette**, le **14/01/2009 à 17:01**

merci Laure pour l'info, la prochaine fois mon mari saura....

Sinon, dans l'immédiat, quelqu'un sait-il si l'on peut avoir un recours ???

Merci pour vos réponses

Par **Marion2**, le **14/01/2009 à 17:05**

RE,

A priori, je ne pense pas...

Avec la SNCF, il est toujours de règle de voir le contrôleur en cas d'absence de billet afin d'éviter des problèmes

Par **bobrayan**, le **21/06/2010 à 20:46**

Bonjours,

écoutez, j'ai eu une affaire un peu pareil, sauf que cela s'est passé samedi 19.

j'avais rendez-vous dans une administration à 11h30 à st Charles. je me lève de bonne heure et me rend à la gare de Toulon pour le train de 10h30, surprise retard, départ pour 11h et j'arrive à Marseille st Charles à 12h20!!! 60 minutes de retard pour un trajet de 45 min. Je me rend à l'administration qui ne se fermé qu'à 12h30, et j'en ressort à 12h54_12h55, le temps de me rendre à la gare st Charles (à quelques mètres) il été 12h58. Juste le temps de lire le panneau d'affichage les départs et je vois que le prochaine train été à 12h59, juste le temps d'aller à la voie en courant, je signal aux contrôleurs que je n'ai pas pris de billets. Je me

place en voiture bar, afin de pouvoir régulariser ma situation. Et selon l'annonce "micro", lors du passage d'un contrôleur le signaler. Sauf que au 1er passage je le signal conformément au contrôleur que je n'ai pas de titre de transport car je n'ai pas eu le temps de prendre un titre de transport et il me répond que je doit payer un tarif forfaitaire de 35 euros. Je lui signal que j'ai un tarif militaire et il me répond poliment qu'il s'en moque. Je n'avais que 2,90 euros en poche, je lui répond donc que je ne peux pas payer. Je lui demande la justification de ce telle tarif de 35 euros, dés lors que mon billet me coûte 2.80 euros et que un Paris/Toulon me revient à 27,90 euros. Il me répond que c'est comme ca. Je lui dit normalement je devrais payer le tarif bord ou 10 euros+ prix du billet. Il reste sur sa position et il me répond va me faire un billet que je vais répondre sous 2 mois. Je lui demande d'être indulgent en lui présentant mes billets A/R paris+ le billet du matin. Il n'en prend pas note. Puis finalement je lui demande si je subis un autre retard conséquent il me répond que ce n'est pas son problème. A l'arrivé, moi qui avait rendez-vous à 14h00, j'arrive à 14h10.

De l'aide svp...